



PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU SITE DE L'HOPITAL

Motifs de la décision

I. Objectifs du projet objet de la Participation du public par voie électronique et procédure dans laquelle il s'insère

L'opération de réaménagement du site de l'Hôpital vise la reconversion d'un délaissé hospitalier en zone urbaine dense, issu de la refonte de l'organisation du Centre Hospitalier Intercommunal Poissy-Saint-Germain-en-Laye. L'objectif de cette opération, constituant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 instituée par le Plan Local d'Urbanisme, est de redonner vie à ce quartier, faisant la liaison entre les polarités fortes de la ville.

Le projet de réaménagement du site de l'Hôpital a fait l'objet d'un examen au cas par cas au titre de la rubrique 39° de la nomenclature de l'étude d'impact. Par décision en date du 31 mars 2021, l'Autorité Environnementale a soumis le projet à étude d'impact. L'étude d'impact a été réalisée, et transmise à l'Autorité Environnementale en date du 15 juin 2021, qui a émis, le 12 août 2021, un avis avec recommandations. La Commune a pris acte de ces observations et a rédigé un mémoire en réponse mis à disposition du public.

En effet, en application des articles L. 123-2 et R.122-2 du Code de l'environnement, sont dispensés d'enquête publique au profit d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), les projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale.

Cette participation du public par voie électronique, organisée conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, s'inscrit dans le cadre du permis d'aménager n° PA7855121Z0005 du projet de réaménagement du site de l'Hôpital, déposé le 9 juin 2021, en tant que première demande d'autorisation concernant le projet.

La participation du public par voie électronique a été prescrite par arrêté en date du 6 septembre 2021 et a permis d'assurer l'information du public et de recueillir ses observations sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception et la mise en œuvre du projet. Ainsi, la mise en place de la participation du public par voie dématérialisée sur le projet de l'Hôpital est une phase importante d'information et d'échange avec le public concernant le projet de réaménagement du site de l'Hôpital.

II. Principales étapes de la procédure de participation et résumé de son bilan

La procédure de participation du public par voie électronique s'est déroulée du vendredi 1er octobre au mercredi 3 novembre 2021 inclus.

Le dossier a été mis à disposition du public par voie électronique et était consultable sur le site internet de la Ville (<https://www.saintgermainenlaye.fr/1395/participation-du-public-sur-le-dossier-d-etude-d-impact-et-sur-le-permis-d-amenager-relatifs-au-projet-de-reamenagement-du-site-de-l-hopital.htm>). De plus, une version papier de ce dossier a été disponible à l'accueil du Centre Administratif de la Mairie, 86-88 rue Léon Désoyer, siège de la mise à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès le début de la participation du public.

Pendant toute la durée de cette participation électronique du public, les observations ont pu être adressées à la Commune de Saint-Germain-en-Laye :

- sur un cahier d'observation dématérialisé mis à disposition du public à l'adresse internet suivante : <http://etude-impact-hopital.miseadisposition.net>
- par courrier au Centre Administratif, 86-88 rue Léon Désoyer,
- par courriel à l'adresse suivante : etude-impact-hopital@miseadisposition.net

- sur un cahier des observations papier disponible au Centre administratif de la Mairie accessible aux horaires détaillés précédemment.

Au cours de la procédure de participation du public par voie électronique, 12 observations ont été apportées par le public, exclusivement sur le registre dématérialisé.

Parmi ces observations, deux traitaient de thématiques annexes à la procédure (démolition, projet de restructuration du Centre Hospitalier etc).

Les thématiques principales abordées ont été :

- La circulation et le stationnement : 6 observations
- La santé (qualité de l'air, nuisance sonore) : 2 observations
- La programmation du projet : 3 observations
- L'incertitude quant au futur du quartier du centre-ville : 3 observations
- Les attentes concernant le contenu du dossier mis à disposition : 3 observations

Une synthèse des observations et propositions du public ainsi que les réponses apportées par la Commune a été établie.

Il a été donné une suite favorable à l'observation N3 du registre dématérialisé. Un time lapse (film du chantier passé en accéléré) des travaux sera mis en place. Une attention particulière sera par ailleurs portée à la communication autour du projet.

III. Motifs de la décision de délivrer le permis d'aménager

Le permis d'aménager n° PA7855121Z0005 du projet de réaménagement du site de l'Hôpital, déposé le 9 juin 2021, est délivré par le Maire de Saint-Germain-en-Laye aux motifs que :

- Le permis d'aménager est conforme aux règles d'urbanismes applicables,
- Le projet de réaménagement du quartier de l'Hôpital a fait l'objet d'une évaluation environnementale qualifiée de bonne qualité par l'autorité environnementale dans son avis du 12 août 2021 et de différents engagements visant à limiter, atténuer ou compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement,
- Le projet a été amendé pour tenir compte de l'avis émis par l'autorité environnementale et des observations et propositions recueillies auprès du public à la suite de la procédure de participation par voie électronique,
- L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable au projet,
- Compte tenu de tout ce qui précède, les observations du public ne remettent pas en cause le projet et ses avantages du projet.